



Parlement jurassien

Groupe parlementaire UDC

Postulat N° 407

Accès aux véhicules agricoles dans le secteur de la Grand Fin

L'accès au secteur de la Grand Fin (entrée et sortie) depuis la route cantonale reliant Bressaucourt au rond-point du dinosaure n'est autorisé à ce jour que pour les cars postaux, pour des questions de visibilité.

Le trafic agricole n'a pas le droit d'emprunter cet accès alors que le pont sur la route cantonale vise justement à desservir les terres de ce secteur. Pourtant, à l'instar des cars postaux, la grandeur des engins agricoles leur confère une bonne visibilité lors de sortie ou entrée directe depuis la Route cantonale venant Bressaucourt.

La signalisation en place est de compétence cantonale, selon une réponse à une question orale au Conseil de ville de Porrentruy du 14 février dernier. Comment est-ce concevable d'obliger les convois agricoles, de plus en plus imposants, à traverser un lotissement en plein développement (nuisances sonores, encombrement, sécurité), alors que l'accès depuis la route cantonale existe, avec un pont justement conçu pour rejoindre les terres de la Grand Fin. De surcroît, le passage par le lotissement et la sortie de la rue la Claverie, à la hauteur du garage Olivotti, présente des risques avec les véhicules agricoles, notamment en raison du manque de visibilité et de la longueur des convois.

Il serait souhaitable de consulter les acteurs concernés afin de solutionner la problématique pour ce secteur très fréquenté par le trafic agricole.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement d'étudier avec ses services la régularisation de l'accès à la Grand Fin par la pose d'un panneau « Trafic agricole autorisé », éventuellement avec une obligation de tourner à droite pour l'entrée sur la route cantonale.

Delémont, 26.06.2019

Pour l'UDC


Claude Gerber













